

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01618 Numéro SIREN : 518 037 098 Nom ou dénomination : SARL PRACH
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 4010

SARL PRACH

LOTISSEMENT DES BORDES RN 7

77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 17/04/2019

Préparé, vérifié
et approuvé
par le gérant
J. P. B.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2019

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		1 552,13	856,44	695,69	0,32	115,38	0,06
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		200,00		200,00	0,09	200,00	0,10
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		200,00		200,00	0,09	200,00	0,10
TOTAL (I)		1 952,13	856,44	1 095,69	0,51	515,38	0,27
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises		26 122,94		26 122,94	12,10	34 790,69	18,21
Avances & acomptes versés sur commandes		30 000,00		30 000,00	13,89		
Clients et comptes rattachés		4 429,06		4 429,06	2,05		
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel		930,00		930,00	0,43		
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		12 233,00		12 233,00	5,66	10 217,00	5,35
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		2 618,48		2 618,48	1,21	1 583,53	0,83
. Autres		25 191,37		25 191,37	11,66	11 833,32	6,19
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		112 473,68		112 473,68	52,08	131 231,64	68,68
Charges constatées d'avance		870,89		870,89	0,40	906,60	0,47
TOTAL (II)		214 869,42		214 869,42	99,49	190 562,78	99,73
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		216 821,55	856,44	215 965,11	100,00	191 078,16	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 600,00)	7 600,00	3,52	7 600,00	3,98
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	760,00	0,35	760,00	0,40
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	13 017,26	6,03	6 962,13	3,64
Résultat de l'exercice	-16 342,17	-7,56	6 055,13	3,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	5 035,09	2,33	21 377,26	11,19
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	2 500,00	1,16	12 500,00	6,54
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	2 500,00	1,16	12 500,00	6,54
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	2 200,00	1,02	2 200,00	1,15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 984,74	12,49	24 448,53	12,79
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	28 488,39	13,19	23 247,30	12,17
. Organismes sociaux	43 474,81	20,13	42 838,89	22,42
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 437,02	3,91	4 644,00	2,43
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 125,00	1,45	2 140,00	1,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	95 720,06	44,32	57 682,18	30,19
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	208 430,02	96,51	157 200,90	82,27
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	215 965,11	100,00	191 078,16	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 17/04/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	246 206,58		246 206,58	39,11	259 302,90	40,66	-13 096	-5,04		
Production vendue biens										
Production vendue services	383 384,10		383 384,10	60,89	378 360,34	59,34	5 024	1,33		
Chiffres d'Affaires Nets	629 590,68		629 590,68	100,00	637 663,24	100,00	-8 073	-1,26		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			10 000,00	1,59			10 000	N/S		
Autres produits			311,65	0,05	0,36	0,00	311	N/S		
Total des produits d'exploitation (I)			639 902,33	101,64	637 663,60	100,00	2 239	0,35		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			189 494,80	30,10	184 889,98	28,99	4 605	2,49		
Variation de stock (marchandises)			8 667,75	1,38	-4 857,98	-0,75	13 524	278,44		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			144 815,95	23,00	136 289,07	21,37	8 526	6,26		
Impôts, taxes et versements assimilés			9 776,81	1,55	5 092,68	0,80	4 684	91,99		
Salaires et traitements			230 632,81	36,63	227 251,76	35,64	3 381	1,49		
Charges sociales			64 118,82	10,18	62 614,00	9,82	1 504	2,40		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			141,35	0,02	199,95	0,03	-58	-29,14		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges					12 500,00	1,96	-12 500	-100,00		
Autres charges			9 096,68	1,44	8 349,39	1,31	747	8,95		
Total des charges d'exploitation (II)			656 744,97	104,31	632 328,85	99,16	24 416	3,86		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-16 842,64	-2,67	5 334,75	0,84	-22 176	-415,74		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			73,39	0,01			73	N/S		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			73,39	0,01			73	N/S		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-73,39	-0,00			-73	N/S		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-16 916,03	-2,68	5 334,75	0,84	-22 250	-417,13		

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	658,71	0,10	720,38	0,11	-62	-8,60
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	658,71	0,10	720,38	0,11	-62	-8,60
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84,85	0,01			84	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	84,85	0,01			84	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	573,86	0,09	720,38	0,11	-147	-20,41
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	640 561,04	101,74	638 383,98	100,11	2 178	0,34
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	656 903,21	104,34	632 328,85	99,16	24 575	3,89
RÉSULTAT NET	-16 342,17	-2,59	6 055,13	0,95	-22 397	-369,88
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SARL PRACH

S.A.R.L. au capital de 7 600,00 Euros

Siège social : LOTISSEMENT DES BORDES RN 7

77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

R.C.S : 518037098

**Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de MELUN**
2 avenue du Général Leclerc

77000 MELUN

Saint Fargeau le 17 avril 2019

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2017

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat) pour l'exercice clos le 31/12/2017,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance

SARL PRACH

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600,00 Euros

Siège social : LOTISSEMENT DES BORDES RN 7

77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

R.C.S : 518037098

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice** de **6 055,13** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **6 962,13** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **13 017,26** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **13 017,26** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 13 017,26 Euros

Pour copie certifiée conforme

La gérance

SARL PRACH

S.A.R.L. au capital de 7 600,00 Euros

Siège social : LOTISSEMENT DES BORDES RN 7

77310 SAINT FARGEAU PONTIERRY

R.C.S : 518037098**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25/06/2018**

Le 25/06/2018,
à 11 heures,

Madame Ghislaine PRACH, détenant 300 parts sociales,
Mademoiselle Aurélie PRACH, détenant 300 parts sociales,
Monsieur Jean-Marie PRACH, détenant 160 parts sociales,

associés de la société **SARL PRACH**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Jean-Marie PRACH, préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance ainsi que du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître une perte de 16.342,17 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir une perte de 16.342,17 euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau créditeur antérieur à hauteur de 13.017,26 euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à – 3.324,91 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de – 3.324,91 euros, de la façon suivante :

- A 100 % au report à nouveau débiteur pour un montant de 3.324,91 euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2016	Néant		
31/12/2015	10.000 euros		
31/12/2014	Néant		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

La gérance rappelle aux associés que pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, compte tenu de l'autorisation qui lui avait été donnée précédemment, la rémunération prise correspond aux décisions prises en assemblée.

La collectivité des associés, après en avoir délibéré, décide de fixer les appointements bruts annuels de M. Jean-Marie PRACH pour ses fonctions de gérance, pour 2018, à 37.200 €.

Par ailleurs, les frais que le gérant serait amené à exposer pour le compte de la société continueront de lui être remboursés sur présentation des justificatifs.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

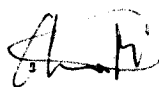
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

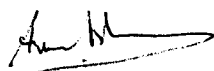
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Madame Ghislaine PRACH



Mademoiselle Aurélie PRACH



Monsieur Jean-Marie PRACH

